

En cas d'alerte chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, téléphoner en tout temps au, 1 800 561-8273
ou à Chemtrec au 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA, INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1 800 561-8273

Urgences médicales — Prozar : 1 800 801-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1 613 996-6666 (frais virés)

Nom chimique : Trifluraline : δ,δ,δ -Trifluoro-2, 6-dinitro-*N*, *N*-dipropyl-*p*-toluidine

Usages du produit : Herbicide – Groupe 3

PCP REG. NO.: 28289

N° FS : 28289-10-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections

Date de publication : Avril 2010

Remplace : Avril 2007

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Le produit cause des blessures modérées aux yeux. Nocif si avalé. Le contact prolongé et répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certains individus. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

NOTE AU MÉDECIN : BONANZA 480 contient du naphthalène qui a été classifié comme pouvant être carcinogène (groupe 2B) pour les humains. La trifluraline ne comporte probablement pas de risque carcinogène pour les humains. Des problèmes de peau préexistants peuvent être aggravés par l'exposition.

Ce produit est un liquide clair de couleur orange foncé avec une odeur aromatique.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques	Pourcentage selon le poids	N° de CAS	VLE (unités)
Trifluraline	43,00 / 480 g/L	1582-09-8	aucune établie
Ingrédients inertes, incluant le naphthalène	57,00	91-20-3	50 mg/m ³

4. PREMIERS SOINS

Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau ou les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode) :	> 210 °F/98 °C (VC)
Limites d'inflammabilité (LII et LSI) :	LII : 1,8 % ; LSI : 11,8 % (basées sur le solvant)
Agents d'extinction :	Employer l'agent d'extinction approprié pour l'incendie avoisinant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, ou pulvérisation (embruns) d'eau.
Produits de combustion dangereux :	Ce produit peut générer de la fumée toxique. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé et un dispositif de protection complet.
Techniques spéciales en cas d'incendie :	Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Demeurer à contrevent du feu et évacuer tout personnel non essentiel.
Risques particuliers d'incendie et d'explosion :	Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu avec des digues pour éviter le ruissellement et la contamination des cours d'eau, des étangs et des lacs avoisinants. Utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les contenants afin d'éviter leur explosion causée par l'accroissement de leur pression interne.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuites ou de déversements

En cas de fuite ou de déversement, contenir le liquide avec de l'argile ou un autre matériau absorbant. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination. Laver la surface souillée avec de l'eau contenant un fort détergent. Vérifier la réglementation locale, provinciale et fédérale pour éliminer le produit déversé de la façon appropriée.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les terres, les égouts municipaux ou des cours d'eau avoisinants.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Manipulation :** Se laver les mains après manipulation du produit avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement après manipulation si les pesticides entrent à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Consulter la section 8 au sujet de l'ÉPI. Garder hors de portée des enfants.
- Entreposage :** Éviter le gel. Ne pas entreposer à moins de 40 °F/4,5 °C. Entreposer de façon sécuritaire. Conserver le produit dans son contenant d'origine et garder celui-ci fermé quand le produit n'est pas utilisé. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection personnelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : un chandail à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés ou Viton®, des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPP. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPP séparément.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- Mesure d'ingénierie :** Quand les utilisateurs manipulent le produit dans des systèmes fermés, des cabines fermées ou un avion conformément aux exigences inscrites dans le Worker Protection Standard (WPS) pour les pesticides agricoles [40CFR 170.240 (d) (4-6)], les exigences relatives aux ÉPP peuvent être réduites ou modifiées selon les spécifications du WPS.
- Protection respiratoire :** Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.
- Protection des yeux :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
- Protection de la peau :** Porter des vêtements de protection : chandail à manches longues et pantalon, chapeau, bottes en caoutchouc et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Naphtalène	50 mg/m ³	52 mg/m ³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence et odeur :** Liquide clair orange foncé avec une odeur aromatique
- Poids spécifique (eau = 1) :** 1,12 g/ml
- Tension de vapeur (mm) :** 1 mm Hg @ 20 °C (68 °F)
- Pourcentage de volatilité :** non établi
- Remarques :** Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.
- Masse volumétrique apparente :** 9,35 lb/gal.
- Point d'ébullition :** (solvant) 232-275 °C (450-527 °F)
- Taux d'évaporation :** non établi
- Solubilité :** Émulsionne
- pH:** 5,8-6,5 (solution à 1 %)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité :** Stable
- Conditions à éviter :** Éviter la chaleur excessive et le gel.
- Substances incompatibles :** Oxydants forts.
- Produits de décomposition dangereux :** Si un incendie survient, la combustion du produit peut émettre des oxydes d'azote et de carbone, des composés fluorés et/ou d'autres produits asphyxiants et inconnus.
- Polymérisation dangereuse :** Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rate) :** 3 738 mg/kg
- Irritation des yeux (lapin) :** Cause une irritation moyenne
- Inhalation CL₅₀ (rat) :** 5,59 mg/L (4 h)
- Potentiel carcinogène :** L'IARC classe le naphtalène parmi les produits carcinogènes du groupe 2B (potentiellement carcinogènes pour les humains) ; l'ACGIH ne classe pas le naphtalène parmi les produits étant carcinogènes pour les humains ; le naphtalène est potentiellement carcinogène pour les humains selon le US EPA pour qui d'autres recherches sont requises.
- Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) :** > 5 000 mg/kg
- Irritation cutanée (lapin) :** Cause une légère irritation
- Sensibilisation cutanée (cobaye) :** Sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons d'eau douce, de mer et d'estuaire et les invertébrés aquatiques comprenant les crevettes et les huîtres. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer de façon à exposer directement les chenaux, les lacs, les étangs, les marais ou les estuaires à la dérive aérienne. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Ne pas appliquer le produit quand les conditions météorologiques sont favorables à la dérive à l'extérieur de la zone traitée.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Ce produit est très dangereux. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenant. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : Non réglementé (les emballages porteront une étiquette et des inscriptions USDOT).

Description TDM/DOT : MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (TRIFLURALINE) CLASSE 9, UN 3082, EMB. III. ERG GUIDE 171.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COMPOSÉ CHIMIQUE, ARBORICIDE OU HERBICIDE, NOI (NMFC 50320, SUB 2 : CLASSE : 60).

Description IMDG : Non réglementé (les emballages porteront une étiquette et des inscriptions USDOT).

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

NFPA		HMIS	
2	Santé	0	Moindre
1	Inflammabilité	1	Légère
1	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		2	Santé
		1	Inflammabilité
		1	Réactivité
		1	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé 0 Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Trifluraline (CAS : 1582-09-8) : 10 lb.

SARA, Titre III, section 313 : Trifluraline (CAS : 1582-09-8) 43,0 % [TRI 100 lb]; naphthalène (CAS : 91-20-3) 7,0 %.

Inscription au registre RCRA : Non

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient des composantes chimiques considérées par l'état de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales et d'autres préjudices à la reproduction.

16. AUTRES INFORMATION

Statut de la FS : Toutes les sections ont été révisées.

Préparé par : Services des marques et affaires réglementaires

Révisé par : Services de réglementation et de l'environnement

®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT PERFORMANCE ELASTOMERS

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et United Agri Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.